



MACKENZIE
Placements

Comprendre les investissements dans une série FNB

Depuis les dernières années, le concept de série FNB ne cesse de gagner en popularité. Essentiellement, une série FNB est tout simplement une série supplémentaire d'une fiducie de fonds commun de placement existante ou nouvelle, semblable à la série A, à la série F et ainsi de suite.

Le concept de série FNB n'a rien de nouveau, le lancement de la première série FNB sur le marché canadien remontant à 2013. Depuis, de nombreux fournisseurs de FNB sont entrés sur le marché avec une série FNB d'un fonds commun de placement existant ou nouveau. La série FNB impose généralement les mêmes frais que la série F d'un fonds commun homologue et procure une exposition identique aux autres séries du même fonds commun.

Il est important pour les conseillers et les investisseurs de comprendre en quoi un FNB autonome se distingue d'une série FNB, ainsi que l'impact que la structure du produit peut avoir sur l'expérience de rendement.

Il est parfois difficile de savoir si un FNB est une fiducie autonome ou une série de fonds commun de placement. La structure de série FNB présente certains avantages, mais aussi des inconvénients dont les conseillers et les investisseurs doivent être conscients.

Séries FNB par rapport aux FNB autonomes

Avantages

Une série FNB peut bénéficier d'économies d'échelle découlant du fait que plusieurs séries sont gérées dans un seul fonds. Il peut en résulter :

- Une réduction de certains coûts fixes, par rapport au maintien d'un fonds commun de placement et d'un FNB distincts.
- Une réduction potentielle des coûts de transaction au sein du portefeuille, du fait que le gestionnaire de portefeuille dispose d'un plus grand bassin d'actifs à transiger.

Par ailleurs, si la série primaire du fonds commun existe depuis plus longtemps, les investisseurs ont l'avantage de connaître le rendement historique de la stratégie.

Il pourrait être avantageux pour les gestionnaires d'actif de moindre envergure de détenir plusieurs séries dans un même fonds, car cela leur permet de gérer les opérations plus efficacement.



MACKENZIE
Placements

Inconvénients

Les séries FNB mutualisent les coûts des transactions effectuées dans le fonds sous-jacent. Cette mutualisation expose l'investisseur final au risque d'importants mouvements d'entrée et de sortie du fonds, ce qui viendra réduire le rendement réalisé par les porteurs de parts restants. Cela peut également avoir un impact sur les gains en capital et les facteurs fiscaux pour tous les porteurs de parts.

Les séries FNB peuvent également être assujetties à des coûts d'écart supplémentaires - non seulement ceux que les investisseurs peuvent constater mais aussi ceux qui se produisent sur les titres sous-jacents lorsque le gestionnaire de portefeuille négocie des titres pour la fiducie du fonds commun. Cela peut entraîner le rendement à la baisse, et le rendement de la série FNB ne sera pas identique à celui de la série de fonds commun de placement.

Les frais de transaction entre fonds communs de placement et FNB sont asymétriques, et cette même asymétrie pourrait se reproduire pour les séries FNB. Un investisseur dans une série FNB se verra imputer des frais de courtage et des commissions, mais il peut aussi être touché par les frais d'administration du fonds commun de placement.

Certaines séries FNB pourraient ne pas procurer aux teneurs de marché une transparence quotidienne de leurs avoirs, contrairement aux FNB autonomes. Cela pourrait avoir un impact plus significatif en période de forte volatilité sur les marchés, le prix du marché du FNB pouvant alors être sensiblement décalé en raison de l'évolution des expositions et des valeurs des expositions au sein du fonds.

Considérations relatives au choix d'un FNB autonome par rapport à une série FNB

Au bout du compte, c'est une question de choix. Dans certains cas, les avantages des économies d'échelle peuvent l'emporter sur les inconvénients d'une telle structure de produit, notamment en ce qui concerne les gestionnaires d'actif de moindre envergure.

Pour déterminer quelle structure est employée, recherchez le mot « série » dans le nom du FNB ou sur la page Web du FNB. Vous pouvez également consulter le prospectus du FNB sur son site Web, ou sur sedar.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou avec l'équipe des ventes de Mackenzie.
placementsmackenzie.com/FNB

Les placements dans les fonds négociés en bourse peuvent donner lieu à des commissions, des frais de gestion, des frais de courtage et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds négociés en bourse ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur. Le contenu de cet article (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres, ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Les renseignements prospectifs sont de par leur nature assujettis, entre autres, à des risques, incertitudes et hypothèses pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux exprimés dans les présentes. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Veuillez soigneusement prendre en compte ces facteurs et d'autres facteurs et ne vous fiez pas indûment aux renseignements prospectifs. Tout renseignement prospectif contenu dans les présentes n'est valable qu'au 23 mars 2022. On ne devrait pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autre.